

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE - EPIC

- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS-

Comité de Direction - Séance du 28 Mars 2023

Le Mardi 28 Mars 2023 à 20 h , le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Epic s'est réuni à la salle de la Mairie d'ALMONT LES JUNIES sous la Présidence de Michel RAFFI, Président de l'Office de Tourisme Communautaire.

| | |
|------------------------------------------------------|------------|
| Membres du Comité de Direction en exercice : | 25 |
| Membres du Comité de Direction présents et votants : | 15 |
| Membres du Comité de Direction suppléés : | 05 |
| Date de convocation : | 21/03/2023 |

Etaient présents :

-Collège des élus communautaires titulaires : M. Michel RAFFI, Mme Chantal MAZENQ, Mme Evelyne CALMETTE, M. Pierre TIEULIE, M. Roland JOFFRE, M. Jean-Michel REYNES.

-Collège des élus communautaires suppléants : Mme Virginie CARTRON, M. Jean-Paul GINESTET, M. Bruno CAVAINAC, Mme Marie-Hélène MURAT GUIANCE, Mme Cécile PRONZAC.

- Collège des représentants et professionnels du Tourisme - titulaires : M. Nicolas JACQUEMIN, Mme Stéphanie ROQUES, M. Jean-Pierre VAUR, Mme Sophie ROUDIL.

- Collège des représentants et professionnels du Tourisme - suppléants : M. Claude CHASTAND, Mme Florence AUBLE, M. Francis MAZARS.

Etaient absents excusés :

-Elus communautaires Titulaires et Suppléants : M. Laurent ALEXANDRE, M. Jean-Pierre BALDIT, M. Francis CAYRON, Mme Virginie AGUIAR, Mme Christine TEULIER, Mme Michèle JOSEPH-EDMOND, Mme Laurence WENZEK.

-Représentants et professionnels du Tourisme Titulaires et Suppléants : Mme Monique ROBERTIES, Mme Elise CORNELLES, M. André ROMIGUIERE, M. Yves LACOUT, Mme Isabelle LEFILLEUL, Mme Sabine GODIN, Mme Marie-Hélène PRIVAT.

Le quorum étant atteint, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire peut donc délibérer valablement.

DEMANDE DE FINANCEMENT ADEME – INVESTISSEMENTS MARQUE ACCUEIL VELO

Le programme "Développer le vélotourisme" s'inscrit dans le cadre du plan Destination France, plan de reconquête et de transformation du secteur du tourisme annoncé fin 2021 par le gouvernement, qui a pour ambition de hisser la France comme la 1ère destination mondiale pour le tourisme durable et le vélotourisme d'ici 2030.

L'Etat a confié à l'ADEME la mise en oeuvre de plusieurs actions dont le programme "développer le vélotourisme" qui, doté d'un budget global de 6 millions d'euros disponible jusque fin 2024, vise à **accroître l'attractivité touristique des territoires.**

Pour faire rayonner la pratique du vélotourisme, le Programme «Développer le vélotourisme» s'articule en trois volets :

-volet 1 : Soutenir l'effort d'investissement des offices de tourisme, sites touristiques, collectivités territoriales et haltes fluviales, situés à 5 km d'un itinéraire inscrit à un schéma, par le déploiement

de stationsnement vélo, dans l'objectif d'un référencement par la marque «Accueil Vélo » ;

012-527955454-20230328-3_02328032023-DE

Reçu le 30/03/2023

-volet 2 : Accompagner les acteurs publics dans la création d'aires de service le long d'un itinéraire cyclable ;

-volet 3 : Aider les comités d'itinéraires collectifs regroupant les collectivités territoriales et les établissements touristiques à réaliser des études portant sur l'une des thématiques suivantes : la mise en sécurité des voies existantes / la promotion d'itinéraires auprès des touristes et professionnels / la préfiguration de nouveaux tronçons.

L'Office de Tourisme et du Thermalisme de Decazeville Communauté souhaite déposer un dossier de demande de financement auprès de l'ADEME sur le volet 1 : soutenir l'effort d'investissement des offices de tourisme, sites touristiques, collectivités territoriales et haltes fluviales, situés à 5 km d'un itinéraire inscrit à un schéma, par le déploiement du stationnement vélo, dans l'objectif d'un référencement par la marque «Accueil Vélo » ;

Concernant les arceaux, le montant maximal de l'aide est de 55 % du montant HT avec un plafond de 150 € d'aide par emplacement.

Porté par l'Ademe, ce dispositif vise à rehausser le niveau de services dans les Offices de Tourisme et à renforcer la qualité et l'attractivité des véloroutes.

Le Comité de direction à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, valide le dépôt de dossier de demande de financement auprès de l'ADEME pour le volet 1.

Ainsi délibéré à DECAZEVILLE les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Publiée le 30 Mars 2023

le Président
Michel RAFFI

OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE

EPIC
L'Envol - Place Jean Jaures
12110 CRANSAC-LES-THERMES
Tél bureau de Cransac : 05 65 63 06 80
Tél bureau de Decazeville : 05 65 43 18 36
Tél bureau de Flagnac : 05 65 63 27 96

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L 5211-1 et L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Délais et voies de recours : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification (*articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative*). Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet (*article R 421-2 du code de justice administrative*).